



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Rapport de maintenance ANSSI-2010/02-M01

Microcontrôleurs sécurisés SA23YR48/80B et SB23YR48/80B, incluant la bibliothèque cryptographique NesLib v2.0 ou v3.0, en configuration SA ou SB

Certificat de référence : ANSSI-2010/02

Paris, le 19 mars 2010,

*Le directeur général de l'agence nationale
de la sécurité des systèmes d'information*

Patrick Pailloux
[ORIGINAL SIGNE]



Références

- a) Procédure MAI/P/01 Continuité de l'assurance
- b) « Sx23YRxxB Security Target - Public Version », Référence : SMD_Sx23YRxx_ST_09_002, version 02.01
- c) « Rapport de certification ANSSI-CC-20010/02 - Microcontrôleurs sécurisés SA23YR48/80B et SB23YR48/80B, incluant la bibliothèque cryptographique NesLib v2.0 ou v3.0, en configuration SA ou SB », février 2010 T
- d) [SOG-IS] “Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates”, version 2.0, April 1999, Management Committee of Agreement Group.
- e) [CC RA] “Arrangement on the Recognition of Common Criteria certificates in the field of information Technology Security”, May 2000.

Identification du produit maintenu

Le certificat maintenu est le certificat ANSSI_2010/02 (référence c), qui correspond aux « Microcontrôleurs sécurisés SA23YR48/80B et SB23YR48/80B, incluant la bibliothèque cryptographique NesLib v2.0 ou v3.0, en configuration SA ou SB » développés par STMicroelectronics.

Description des évolutions

Les produits n'ont subi aucune modification depuis leur évaluation.

Le présent rapport ne porte que sur une modification de l'un des guides du produit, qui fournissait une recommandation d'utilisation trop limitative par rapport aux solutions acceptables.

Fournitures impactées

| | |
|----------|---|
| [GUIDES] | « Addendum 1 – ST23 Platform Security Guidance », référence : AN_SECU_23_AD1, version 2 |
|----------|---|

Conclusions

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact **mineur**.

Le niveau de confiance dans cette nouvelle version du produit est donc identique à celui de la version certifiée, à la date de certification.

Avertissement

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une ré-évaluation ou une surveillance de la nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

Reconnaissance du certificat

Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 1999 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord¹, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique jusqu'au niveau ITSEC E6 et CC EAL7. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du CC RA [CC RA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires², des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL4 ainsi qu'à la famille ALC_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Ce rapport de maintenance est émis en accord avec le document : « Assurance Continuity : CCRA Requirements, ref. CCIMB-2004-02-009, version 1.0, February 2004 ».

¹ Les pays signataires de l'accord SOG-IS sont : l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

² Les pays signataires de l'accord sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, Israël, l'Italie, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, la République de Corée, la République Tchèque, le Royaume-Uni, Singapour, la Suède et la Turquie.